Le projet politique

(octobre 2022)

L'association APASE assure une mission de prévention spécialisée inscrite dans le champ de l'Aide Sociale à l'Enfance (*art. L121-2 du Code de l'action sociale et des familles*). Cette mission est portée dans le cadre de sa compétence par Grenoble-Alpes Métropole.

L'APASE œuvre à "*prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles en difficulté et en rupture avec leur milieu*".[1]

Son action s'exerce sur les territoires de la métropole, des communautés de communes et des communes, en concertation avec les élus et les acteurs locaux.

Le Conseil d'Administration est garant de la mise en œuvre de cette mission. La volonté politique de l'association s'appuie sur des valeurs et l'éthique qui l e mieux vivre ensemble, le respect de la laïcité et des valeurs républicaines.

Nous croyons que chaque personne possède des potentialités et des capacités à évoluer.

Nous voulons mettre en œuvre les moyens qui rendent cette évolution possible et construire les conditions qui permettent à chacun de s'inscrire dans un projet de vie pour trouver ou retrouver une place dans le tissu social.

L'association affirme le fondement éducatif de la prévention spécialisée et co-construit avec ses financeurs et ses partenaires les orientations. Elle agit en fonction des réalités sociales des territoires.

Il s'agit d'une action éducative développée au cœur de la cité au plus près des populations, elle a pour objet de favoriser l'insertion sociale, d'aider au dépassement ou apaisement des souffrances et des inadaptations sociales.

La démarche spécifique de prévention spécialisée exige d'être auprès des jeunes les plus en difficulté dans le souci de leur permettre de devenir acteurs de leur existence et de trouver une place sociale.

C'est dans ce cadre que le projet de l'APASE contribue à promouvoir une démarche de solidarité et à participer à la lutte contre les inégalités sociales.

Pour cela, l'APASE s'engage à :

- Être à l'origine et/ou soutenir des initiatives susceptibles de contribuer à la résolution des dysfonctionnements sociaux ;

[1] *Art. L121-2 du Code de l'action sociale et des familles – Charte de la Prevention spécialisée du Département 2005*

- Être actrice et porteuse de propositions auprès des décideurs et financeurs de l'action sociale à partir de la connaissance qu'elle a de la vie quotidienne des populations rencontrées ;
- Être dans une dynamique de partenariat tant au niveau institutionnel qu'opérationnel.
- Être une démarche d'évaluation permanente afin de garantir un travail de qualité de l'action éducative.
- Être garante de la lisibilité des actions qu'elle conduit au bénéfice des populations.

L'intervention de la prévention spécialisée s'effectue dans un espace géographique en évolution constante. Sa mission se situe également en complémentarité des dispositifs institutionnels existants. A l'intérieur du territoire défini conventionnellement avec les financeurs, l'intervention de la prévention spécialisée s'exerce en priorité dans l'espace public, mais aussi, en lien avec toutes structures éducatives.

Le champ d'intervention de la prévention spécialisée relève de cinq missions spécifiques (*Délibération du conseil métropolitain - 29 septembre 2017* : ***Dispositifs contractuels et à la Prévention de la Délinquance*** – *Délibération cadre concernant la mise en œuvre de la politique métropolitaine en matière de prévention spécialisée – Délibération N°17).*

- Mission 1 : Protéger les mineurs en danger, ou en risque de l'être, en lien avec les services sociaux du département (Protection de l'enfance)
- Mission 2 : Prévenir les mises en danger, les risques de rupture, de désocialisation, de déscolarisation, de reproduction et de récidive
- Mission 3 : Accompagner vers l'autonomie, l'émancipation, la responsabilisation
- Mission 4 : Éduquer par le développement de savoirs, de savoir-faire, de savoir-être
- Mission 5 : Observer - Analyser - Communiquer dans une approche collective et partenariale

Dans ce cadre, l'association doit dans son action éducative :

- Offrir à ces publics un espace de rencontre pour établir un lien et faire naître la confiance ;
- Inscrire son action dans la durée pour créer les conditions d'un appui éducatif à long terme ;
- Veiller à ce que les jeunes s'ouvrent au monde extérieur en maintenant le lien social avec leur réseau d'appartenance.
- Garantir aux personnes suivies la confidentialité des échanges tout en inscrivant l'action éducative dans le respect de la loi.

Par ailleurs, l'association APASE se donne la possibilité de se développer en portant des projets nouveaux en fonction des besoins identifiés.